

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 8 septembre 2026 à 14h00

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY – Immeuble L'Européen – 1 promenade Jean Rostand – Salle d'audience G – 7^{ème} étage – Hall A – 93000 BOBIGNY

EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier sis à **ROSNY SOUS BOIS (93110)**

5 rue Lucien Piron

Cadastré section S numéro 270, lieudit « 84 rue de la Dhuys », pour 1ha 06a 44ca

LOTNUMÉRO QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ (455) : Un **APPARTEMENT de 95,73 m²** au 14^{ème} étage, porte en face de l'ascenseur comprenant : cuisine, toilettes, salon donnant accès à loggia, quatre chambres, buanderie, salle de bains, dressing

LOT NUMÉRO CINQ CENT VINGT-QUATRE (524) : Dans le bâtiment B3, au 2^{ème} sous-sol, une **CAVE**.

LOT NUMÉRO MILLE SOIXANTE-DOUZE (1072) : Dans le garage au 3^{ème} sous-sol, un **EMPLACEMENT DE GARAGE** privatif

Les lieux sont occupés.

Cette vente est poursuivie à la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES de la Résidence LES COLLINES DE LA BOISSIERES sise 1, RUE NEWTON, 1-5 RUE LUCIEN PIRON, 1 A 7 RUE DE BROGLIE 93110 ROSNY SOUS BOIS**, représenté par son Syndic en exercice, la **SOCIÉTÉ DE GÉRANCE RICHELIEU**, société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 660.000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 602 057 762, dont le siège social est sis 10, boulevard de l'Ouest – 93340 LE RAINCY, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, dûment habilité à poursuivre la vente suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 décembre 2022 – Résolutions n° 5 et n°6, représenté par Maître Myriam CALESTROUPAT, Avocat Associé au Barreau de la Seine Saint-Denis.

**MISE À PRIX : 30.000 €
(TRENTE MILLE EUROS)**

(outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de la Seine Saint-Denis.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre ou caution bancaire irrévocable

Fait et rédigé à MONTREUIL, le 9 juillet 2026 par l'avocat poursuivant, Signé Maître Myriam CALESTROUPAT

S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

► À **Maître Myriam CALESTROUPAT**, Avocat au Barreau de la Seine Saint-Denis, Avocat Associé de la SCP CALESTROUPAT – THOMAS & Associés, 8 ter Boulevard Henri Barbusse – 93100 MONTREUIL – Tél. **01.48.58.17.06** – cabinet@fgtavocats.com, Avocat poursuivant

► À **Maître Martin ISAL**, Avocat au Barreau du Val de Marne, demeurant 1 rue du Donjon – 94300 VINCENNES, TEL 01.89.38.50.89

► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY où le cahier des conditions de vente peut être consulté (N° RG 25/00945)

► Sur les sites : www.licitor.com ; www.avoventes.fr

La visite aura lieu sur place le lundi 31 août 2026 de 14h30 à 15h00